

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – INTERPRETATIONS

Ci-après désigné par « le Prestataire » :

Mathilde Gaudel

Mail : contact@mathildegauzel.com

Numéro SIRET : 901 567 214 00019

Ci-après désigné par « la Structure organisatrice », toute structure ou client faisant appel aux services du Prestataire.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des prestations proposées par le Prestataire à la Structure organisatrice.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site www.mathildegauzel.com et prévaudront sur toute autre document.

ARTICLE 3 - PRIX

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur disponibles en contactant le Prestataire et lors de l'enregistrement de la commande des prestations. Ces tarifs sont fermes et non révisables une fois le contrat d'engagement établi et signé par le Prestataire et la Structure organisatrice. Hors de cette période de validité, le Prestataire se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Le paiement demandé à la Structure organisatrice correspond au montant total, frais de déplacement compris le cas échéant. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire.

ARTICLE 4 – COMMANDES DE PRESTATIONS

Il appartient à la Structure organisatrice de sélectionner auprès du Prestataire les prestations qu'il désire commander, selon les modalités suivantes : la Structure organisatrice choisit une ou plusieurs prestations parmi le catalogue. Les caractéristiques principales des prestations sont présentées sur le site internet www.mathildegauzel.com. La Structure organisatrice déclare

Mathilde Gaudel, contact@mathildegauzel.com , SIRET : 901 567 214 00019

avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande de la prestation. Un contrat d'engagement est ensuite établi par le Prestataire. La Structure organisatrice valide ce contrat par signature.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payé par virement bancaire sur le compte bancaire du Prestataire (dont les coordonnées sont communiquées à la Structure organisatrice lors de la passation de la commande de prestation).

La facture est émise dans un délai de 48h après la prestation réalisée par le Prestataire. Après réception, la Structure organisatrice dispose d'un délai de 30 jours pour s'acquitter de la facture. Les paiements effectués par la Structure organisatrice ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

Il appartient à la Structure organisatrice de vérifier l'exactitude de la prestation au regard du contrat d'engagement et de signaler toute erreur dans le délai de réclamation.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture de la prestation commandée par la Structure organisatrice si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute prestation envers une Structure organisatrice avec laquelle il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec la Structure organisatrice.

ARTICLE 6 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les prestations commandées par la structure organisatrice seront fournies selon les modalités suivantes : à la date prévue par le contrat d'engagement, le Prestataire s'engage à se présenter sur le lieu et à l'heure décidés avec la structure organisatrice, avec la totalité des éléments nécessaires pour réaliser la prestation ayant été validée par la signature du Prestataire et de la Structure organisatrice.

Les prestations seront fournies dans un délai maximum de 12 mois à compter de la signature du contrat d'engagement entre le Prestataire et la Structure organisatrice, dans les conditions prévues dans les présentes CGV à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande auprès du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations commandées par la Structure organisatrice, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les prestations commandées n'ont pas été fournies dans un délai de 3 mois après la date écrite dans le contrat d'engagement et validée par le Prestataire et la Structure organisatrice, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait de la Structure organisatrice, la vente des prestations pourra être résolue à la demande écrite de la Structure organisatrice dans les conditions prévues aux articles L 216-2, L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées comme règlement anticipé par la Structure organisatrice lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière de la Structure organisatrice concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par la Structure organisatrice lors de la réception des prestations, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

La Structure organisatrice disposera d'un délai de 7 jours à compter de la fourniture des prestations pour émettre des réclamations par lettre recommandée avec accusé de réception, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par la Structure organisatrice. Le Prestataire remboursera ou rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais les prestations dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par la Structure organisatrice.

Les prestations fournies par le Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les prestations sont fournies, qu'il appartient à la Structure organisatrice, qui est seul responsable du choix des prestations demandées, de vérifier.

ARTICLE 7 - DROIT DE RETRACTATION

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation, la Structure organisatrice dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation du contrat d'engagement avec le Prestataire. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière ou de plusieurs prestations pendant une période définie, le délai de rétractation court à compter de la signature du contrat d'engagement pour la première prestation.

Le droit de rétractation peut être exercé par écrit, par courrier postal adressé au Prestataire aux coordonnées postales ou mail indiquées à l'ARTICLE 1 des présentes CGV, à l'aide d'une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des prestations commandées est remboursé. Le remboursement des sommes effectivement réglées comme règlement anticipé par la Structure organisatrice sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation de la Structure organisatrice.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ANNULATION DES PRESTATIONS

Sauf accord préalable du Prestataire, la Structure organisatrice ne peut modifier les prestations prévues dans le contrat d'engagement. Si la Structure organisatrice souhaite modifier ou annuler tout ou une partie des prestations, il doit en informer le Prestataire par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation. La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais d'annulation s'il y a lieu.

Suivant le délai entre l'annulation par la Structure organisatrice et la date prévue des prestations, la Structure organisatrice doit s'acquitter de tout ou une partie du montant indiqué dans le devis signé :

Supérieur à 30 jours	Entre 30 et 7 jours	Entre 7 jours et 48 h	Moins de 48 h
0% du montant et des frais de déplacement engagés le cas échéant	20% du montant ou la totalité des frais de déplacement engagés le cas échéant	50% du montant et la totalité des frais de déplacement engagés le cas échéant	100% du montant et la totalité des frais de déplacement engagés le cas échéant

Le Prestataire peut modifier ou annuler tout ou une partie des prestations jusqu'à 15 jours avant la date programmée sans encourir aucune responsabilité envers la Structure organisatrice. Le Prestataire doit alors en informer la Structure organisatrice par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation. Dans un tel cas, le Prestataire remboursera tous les règlements anticipés versés par la Structure organisatrice.

Le Prestataire ou la Structure organisatrice ne pourra être considéré(e) comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, c'est-à-dire d'évènement à la fois imprévisible, irrésistible et extérieur qui empêche soit le Prestataire soit la Structure organisatrice de remplir ses obligations. La force majeure est basée sur les dispositions de l'Article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des tribunaux français. Dans un tel cas, le Prestataire remboursera tous les règlements anticipés versés par la Structure organisatrice.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

La Structure organisatrice est informée que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente et la réalisation des prestations confiées au Prestataire. Ces données à caractère personnel sont réservées à l'usage unique du Prestataire pour l'exécution du contrat d'engagement et ne sont pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing.

Les données à caractère personnel qui sont collectées sont les suivantes :

- Nom(s), prénom(s), adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail
- Information des données financières relatives au compte bancaire (en cas de remboursement)

Le responsable de traitement des données est le Prestataire, au sens de la loi Informatique et libertés et à compter du 25 mai 2018 du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

Le Prestataire conservera les données ainsi recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

En contactant le Prestataire par courrier ou mail, la Structure organisatrice peut, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement des prestations, exercer son droit d'accès aux données personnelles recueillies et conservées par le Prestataire, peut mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent. Le Prestataire doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un mois.

Le Prestataire met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Prestataire ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

ARTICLE 10 - DROIT ET JURIDICTION EN CAS DE LITIGES

Pour toute réclamation merci de contacter le Prestataire à l'adresse postale ou mail indiquée à l'ARTICLE 1 des présentes CGV.

Les présentes CGV sont exclusivement régies par le droit français, à l'exclusion de toute autre législation, quelle que soit la nationalité du représentant de la Structure organisatrice.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, la version en langue française des présentes CGV prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

Pour tous différends ou divergences d'interprétation, relatifs à l'exécution ou à la cessation des présentes CGV, les parties conviennent de s'efforcer de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable entre les parties et en cas d'échec des pourparlers, les parties reprendront leur entière liberté et le différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.